



Genève, le 27 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

2001-2011: dix ans d'assurance maternité genevoise

Le 1^{er} juillet 2011 marquera les dix ans de l'entrée en vigueur de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (RSG J 5 07 ; LAMat) à Genève.

Pour célébrer cet anniversaire, la commission consultative de l'égalité entre homme et femme publie la brochure *2001-2011: dix ans d'assurance maternité genevoise* (cf. annexe), qui fait le bilan de la situation genevoise et récapitule l'historique et le cadre de la loi.

Cette publication a aussi pour but de rappeler que la maternité demeure en grande partie à l'origine des discriminations faites aux femmes dans le monde professionnel. Ces dernières se produisent aussi bien avant, que pendant et après une grossesse ou un congé maternité, et peinent à disparaître malgré le cadre légal suisse relativement complet en la matière.

Enfin, elle aborde le sujet du congé paternité et parental, et met en exergue les importantes disparités qui existent actuellement selon les pays ou les employeurs.

Avec cette brochure, la commission consultative de l'égalité espère contribuer utilement aux efforts qui sont encore nécessaires pour diminuer l'écart qui perdure de manière préoccupante entre l'égalité de droit (*de jure*) et l'égalité de fait (*de facto*).

Sur le même sujet, relevons que le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) a rédigé un rapport à l'intention des institutions, des associations et des politiques en charge de ces questions, qui est disponible sur le site Internet du SPPE www.ge.ch/egalite.

Pour tout complément d'information :

Mme Muriel Golay, directrice du SPPE (DSPE)

☎ +41(0)22 388 74 50 ou +41(0)78 621 60 44